

FORUM ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (FEFAC¹)



**Le FEFAC, un cadre communautaire unifié visant à renforcer
la visibilité, la cohérence et l'intégration financière
dans la CEMAC**

*« Ensemble pour une Afrique Centrale intégrée,
au service de ses citoyens »*

¹ La dénomination définitive de l'événement et son logotype seront arrêtés ultérieurement.



FORUM ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
— DE L'AFRIQUE CENTRALE —



Sommaire

Résumé exécutif.....	3
I. Contexte général et diagnostic stratégique	5
II. Enjeux stratégiques et justification de l’initiative	7
III. Vision et objectifs stratégiques du FEFAC.....	8
IV. Portée institutionnelle et articulation avec le cadre communautaire.....	10
V. Parties prenantes et écosystème ciblé.....	11
VI. Format organisationnel proposé	12
VII. Financement du FEFAC.....	14
VIII. Retombées attendues pour la CEMAC et pour les participants.....	17
IX. Mécanismes de suivi des résolutions du FEFAC.....	20
X. Feuille de route pour la mise en œuvre du FEFAC	21
Annexes :	23



RÉSUMÉ EXÉCUTIF



L'environnement économique et financier de la CEMAC repose sur un socle institutionnel solide et diversifié, structuré autour des États membres, des institutions communautaires et de différents acteurs publics ou privés. Toutefois, cette richesse institutionnelle s'accompagne d'une multiplication de cadres de concertation sectoriels organisés de manière cloisonnée et mobilisant de façon répétitive au cours de l'année les mêmes décideurs et partenaires.

Cette situation affaiblit la cohérence des messages stratégiques, limite la coordination effective des politiques économiques, monétaires et financières et pèse sur les ressources budgétaires des États et des Institutions, tout en réduisant la visibilité internationale de la CEMAC en tant qu'espace intégré.

Dans ce contexte, la création du Forum Économique et Financier de l'Afrique Centrale (FEFAC), conçu comme une plateforme permanente, interinstitutionnelle et non lucrative placée sous le leadership stratégique des dirigeants des institutions de la CEMAC, vise à fédérer les rencontres existantes au sein d'un rendez-vous unique et structurant réunissant tous les acteurs publics et privés de l'écosystème financier ainsi que les partenaires techniques et financiers au développement de la Zone CEMAC.

L'objectif poursuivi est de rationaliser les initiatives actuelles, de renforcer la cohérence des politiques communautaires, d'accroître la capacité de négociation collective de la sous-région et de promouvoir l'intégration financière, l'innovation et le financement durable du développement. Au-delà de sa dimension événementielle, le FEFAC constituerait ainsi un levier d'intégration économique, monétaire et financière qui renforcerait la visibilité de la CEMAC sur la scène internationale.

Sur les plans économique et financier, il favorisera la modernisation des systèmes financiers, la promotion du marché financier et l'accroissement de l'attractivité de la CEMAC auprès des investisseurs internationaux. Il offrirait un cadre structuré de dialogue entre régulateurs, autorités publiques, entreprises et investisseurs, propice au développement des affaires, à l'innovation technologique, à la digitalisation financière et à l'essor des fintechs. Le FEFAC ambitionne également de devenir un catalyseur du développement régional grâce à la participation de nombreux acteurs, à la conclusion de partenariats stratégiques, à la mobilisation d'investissements extérieurs et au renforcement de la production intellectuelle des universités, centres de recherche et think tanks de la sous-région.

Le FEFAC serait doté d'un Comité de Pilotage interinstitutionnel et d'un Secrétariat Exécutif chargé de la coordination opérationnelle et du suivi des recommandations. Son financement reposerait sur une formule associant les contributions du pays hôte, des Institutions communautaires de la CEMAC, des partenaires stratégiques ainsi que des frais d'inscription des participants et des solutions de sponsoring institutionnel, de cofinancement d'activités et/ou de prise en charge directe de certaines activités thématiques spécifiques à l'instar des pratiques internationales en la matière.

La présente note d'opportunité vise à recueillir les avis et observations de toutes les parties prenantes associées à la mise en place de ce Forum économique et financier.





I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

L'environnement économique et financier de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) connaît depuis plusieurs années des mutations structurelles profondes, sous l'effet conjugué de l'évolution des équilibres macroéconomiques, de la transformation des modalités de financement du développement et de l'accélération des innovations technologiques dans les services financiers.

En effet, l'essor des crypto-actifs, l'émergence de la monnaie électronique et des fintech, les exigences renforcées en matière de stabilité financière, la digitalisation des systèmes de paiement ainsi que les initiatives continentales d'intégration financière ont profondément reconfiguré les interactions entre les autorités monétaires, les régulateurs, les établissements de crédit et les investisseurs institutionnels.

Dans ce contexte de profonde recomposition de l'écosystème financier, la CEMAC conserve l'avantage d'un socle institutionnel robuste et éprouvé. Ses organes et institutions spécialisées s'emploient à assurer avec rigueur leurs missions respectives qui couvrent notamment la coordination des activités et des politiques communautaires (Commission de la CEMAC), la conduite de la politique monétaire et de la surveillance macro-prudentielle (BEAC), la supervision bancaire (COBAC), le financement du développement (BDEAC), la surveillance du marché financier régional (COSUMAF) et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (GABAC).

Cette vitalité institutionnelle se traduit par une pluralité de rencontres de haut niveau. Ces multiples cadres de concertation demeurent cependant largement sectoriels. Cette approche cloisonnée limite la vision d'ensemble et génère un paradoxe d'inefficacité, dont les effets se font désormais pleinement sentir sur la cohérence de l'action communautaire.

L'analyse de l'agenda communautaire met en évidence des dysfonctionnements structurels qui entravent l'intégration effective de la sous-région. Le tableau ci-après recense, à ce titre, les principales rencontres périodiquement organisées au sein de l'espace CEMAC :

Institution	Rencontres annuelles
UEAC	Concertation avec les acteurs économiques.
CEMAC	- Collège de surveillance multilatérale ; - Journée de la CEMAC.
BEAC	- Cadre Permanent de Concertation des Trésors Nationaux ; - Séminaire sur la politique monétaire ; - Salons des Fintechs ; - Diverses conférences de haut niveau, etc.
COBAC	- Concertation annuelle avec la profession bancaire ; - Rencontre annuelle avec les commissaires aux comptes ; - Rencontre annuelle avec les acteurs de la microfinance ; - Rencontre annuelle avec les auditeurs internes, etc.
COSUMAF	- Africa Capital Markets Forum ; - Olympiades d'éducation du marché financier ; - Journées du marché financier, etc.
Autres	Journées Communautaires de la Finance Islamique.

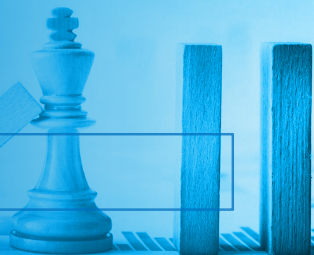
En pratique, de nombreuses rencontres techniques et forums professionnels (*conférences, salons, séminaires, ateliers, colloques, etc.*) sont organisés chaque année par les différentes institutions communautaires, mobilisant souvent les mêmes décideurs, experts et partenaires techniques et financiers. Cette prolifération d'initiatives, quoique pertinentes induit de nouvelles contraintes et met en exergue plusieurs limites structurelles majeures :

- une sollicitation excessive et permanente des décideurs et experts, contraints de gérer une multitude de réunions, d'instruments, de dossiers et d'échéances concurrentes ;
- l'absence d'une vision intégrée et planifiée des enjeux communautaires, chaque institution évoluant selon son propre agenda et à son rythme ;
- une fragmentation des messages stratégiques et une dilution de l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques communautaires, les avancées réalisées par les uns et les autres n'étant pas toujours homogènes ni mutuellement valorisées ;
- l'effritement des capacités et des ressources déjà insuffisantes des Etats et des institutions confrontés à des obligations financières croissantes et ;
- une faible visibilité internationale de la CEMAC, en tant qu'espace financier intégré et cohérent.

Ce diagnostic met en évidence la nécessité impérieuse d'instituer un cadre fédérateur, permettant de transcender la logique des silos institutionnels pour évoluer vers une plateforme Sous-régionale intégrée de dialogue stratégique.



II. ENJEUX STRATÉGIQUES ET JUSTIFICATION DE L'INITIATIVE



Dans un contexte marqué par la profonde transformation des architectures financières africaines et la recherche de nouvelles sources de financement du développement, la création d'un cadre Sous-régional unique de concertation constitue une opportunité majeure pour la CEMAC.

En effet, l'absence d'un tel espace, structuré et fédérateur, capable de réunir l'ensemble des composantes de l'écosystème financier régional, ne favorise pas la coordination des politiques économiques. Elle limite également la capacité collective des institutions de la CEMAC à anticiper les mutations en cours et à définir une vision stratégique commune pour le développement de la Sous-région.

Pour remédier à ces insuffisances, il est proposé d'instaurer un cadre de concertation dénommé « **Forum Economique et Financier de l'Afrique Centrale (FEFAC)²** », une plateforme publique à but non lucratif qui réunirait dans une ville de la CEMAC, selon une périodicité à définir, l'ensemble des acteurs économiques et financiers de l'Afrique Centrale.

Le FEFAC aurait pour vocation d'être un rendez-vous de référence organisé sous l'égide des institutions communautaires, visant à favoriser la concertation, l'orientation stratégique et le renforcement de la stabilité économique et financière.

Au-delà de sa dimension opérationnelle, l'ambition ultime du FEFAC serait de positionner durablement la CEMAC comme un pôle régional de réflexion stratégique sur les enjeux monétaires, financiers et de développement en Afrique Centrale.

² « Central Africa Economic and Financial Forum », « Foro Economico y Financiero de África Central ».



III. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU FEAC

Face à ces enjeux, le FEAC se propose d'instaurer un cadre permanent et structuré de dialogue stratégique réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur financier ainsi que du développement de l'Afrique Centrale dans le but de renforcer l'inclusion et l'intégration financières, d'améliorer la coordination des politiques économiques nationales et communautaires, et d'accroître la visibilité internationale de la sous-région.

De façon spécifique, cette initiative, qui serait portée par les institutions communautaires, s'articulerait autour de quatre (04) piliers stratégiques complémentaires et interdépendants dont les objectifs seraient de :

PILIER 1

Rayonnement international et attractivité



- consolider la visibilité de la CEMACen tant qu'espace financier intégré ;
- renforcer ses capacités de négociation collective et de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- impliquer les partenaires techniques et financiers dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et réformes communautaires et ;
- accroître l'attractivité de la Sous-région auprès des investisseurs et encourager la signature de partenariats entre les entreprises locales.

PILIER 2

Inclusion financière et développement économique durable :



- promouvoir l'intégration financière comme moteur principal du financement des économies de la Zone ;
- Définir et conduire la politique de développement durable au sein des institutions communautaires ;
- favoriser l'alignement des stratégies de développement nationales aux objectifs d'intégration régionale et de développement ;
- accélérer la modernisation des infrastructures financières et ;
- favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux acteurs technologiques (Fintechs, start-ups, laboratoires de génie logiciels, etc.).

PILIER 3

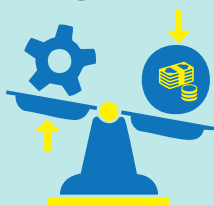
Cohérence des politiques et gouvernance régionale



- renforcer la coordination entre les politiques économiques, la politique monétaire, la régulation bancaire et le développement des marchés financiers pour garantir une mise en œuvre cohérente des réformes ;
- renforcer le dialogue entre le secteur privé et les décideurs publics pour identifier les obstacles à l'investissement et formuler des recommandations de politiques publiques ;
- formuler des orientations stratégiques coordonnées pour le développement harmonieux de la Sous-région, en impliquant les administrations publiques, le secteur privé et la société civile et ;
- valoriser le rôle des institutions communautaires dans la gouvernance économique et financière Sous-régionale.

PILIER 4

Rationalisation opérationnelle et efficacité budgétaire :



- fédérer les rencontres existantes en un rendez-vous annuel unique afin de disposer d'une tribune commune de concertation et d'échanges et ;
- mutualiser les moyens organisationnels pour optimiser l'allocation des ressources consacrées aux multiples événements sectoriels et diminuer les coûts globaux de 40 %.



IV. PORTÉE INSTITUTIONNELLE ET ARTICULATION AVEC LE CADRE COMMUNAUTAIRE



Le FEFAC s'inscrit en droite ligne des textes fondateurs de la CEMAC ainsi que des Conventions régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), lesquels appellent à la mutualisation des ressources et au renforcement du processus d'intégration par une harmonisation accrue des politiques et des stratégies de coopération et de développement. Il répond, également, aux orientations du Plan de convergence et aux recommandations des Conférences des Chefs d'État.

Ce cadre institutionnel constituerait, par ailleurs, une plateforme fédératrice apte à intégrer les dimensions monétaires, prudentielles et économiques au sein d'une vision globale cohérente et structurée, au service de l'accélération du développement de la Zone.





V. PARTIES PRENANTES ET ÉCOSYSTÈME CIBLÉ

Le FEFAC, dont la fréquence serait à définir, aurait vocation à réunir :

Catégorie	Entités concernées
Autorités nationales	Présidence de la République, Administration publique nationale (<i>ministères sectoriels, Trésor Public, etc.</i>)
Institutions communautaires	Commission de la CEMAC, BEAC, BDEAC, COBAC, COSUMAF, BVMAC, GABAC, etc.
Secteur bancaire	Établissements de crédit, Établissements de microfinance, Établissements de paiement, Associations professionnelles, etc.
Acteurs financiers non bancaires	Compagnies d'assurances, Fonds d'investissement, Caisses des dépôts et consignations, Associations professionnelles, Organismes de prévoyance sociale, Sociétés de bourse, etc.
Professions réglementées	Commissaires aux comptes, experts-comptables, avocats d'affaires, notaires, etc.
Société civile et organismes académiques	Associations de défense des droits des consommateurs, Universités, Instituts de formation, Centres de recherche, Ecoles communautaires de la CEMAC, <i>Think tanks</i> , etc.
Partenaires techniques au développement et partenaires financiers	AFD, AFREXIM BANK, AFRISTAT, BADEA, BAD, BANQUE MONDIALE, BEI, CEA, CIMA, FAGACE, FIMA, FMI, GIZ, OHADA, PNUD, SFI, etc.
Secteur privé	Fédérations patronales, entreprises locales ou multinationales, Chambres de commerce, etc.
Médias	Télévisions, chaînes de radiodiffusion et presse écrite nationale, régionale et internationale

La diversité des participants permettrait d'élargir considérablement le dialogue stratégique au-delà des cercles institutionnels traditionnels, en lui conférant une légitimité et une représentativité accrues.



VI. FORMAT ORGANISATIONNEL PROPOSÉ

Placé sous le leadership stratégique conjoint de l'UMAC et de l'UEAC, le FEFAC serait doté d'un Comité de Pilotage et d'un Secrétariat Exécutif.

Le Comité de Pilotage du FEFAC serait dirigé par le Président du Comité Ministériel de l'UMAC, suppléé dans cette tâche par le Président du Conseil des Ministres de l'UEAC. Les premiers dirigeants des différentes institutions communautaires concernées en seraient membres de droit.

Le Secrétariat Exécutif du FEFAC serait composé des représentants desdites institutions. Il serait chargé de la coordination opérationnelle de l'évènement (*proposition de budget et de calendrier d'activités du FEFAC, mise en place du comité d'organisation et des groupes de travail thématiques, élaboration des listes d'invitation, gestion des prestataires, élaboration et présentation du rapport annuel d'activité, etc.*). Le Secrétaire Exécutif du FEFAC serait désigné par le Gouverneur de la BEAC.

L'organisation matérielle de l'évènement pourrait être confiée, selon des modalités à définir, à un prestataire événementiel de renommée internationale disposant d'une expérience avérée en Afrique, à l'instar de DIFCOM Events (Groupe Jeune Afrique, organisateur du « Africa CEO Forum »), Bloomberg (organisateur du « Bloomberg Africa Business Summit »), Financial Afrik (organisateur du « Financial Afrik Awards »), etc.

Les travaux du FEFAC seraient structurés autour des éléments suivants :

- une session du Comité Régional de Convergence Economique et Financier (CRCEF), réunissant les membres des Comités Nationaux Économiques et Financiers (CNEF) de la Sous-région ;
- de sessions plénières avec des responsables de haut niveau ;
- de panels thématiques et ateliers techniques animés par des experts et des spécialistes dans les domaines concernés ;

- des rencontres interentreprises ciblées (Business to Business) ;
- et un espace d'exposition dédié aux innovations financières.

Compte tenu de l'ampleur des thématiques et de la diversité du public visé, le nombre de participants au FEFAC peut être estimé à plus de 1 000 personnes. Cette rencontre annuelle serait organisée sur une semaine calendaire, selon les modalités ci-après.

Élément	Proposition
Périodicité	A convenir
Ancrage institutionnel	Sous le haut patronage du Chef de l'État du pays hôte avec la participation des plus hautes autorités communautaires
Lieu	En rotation par ordre alphabétique dans les six États membres de la CEMAC
Langues	Français, Anglais, Arabe, Espagnol avec une interprétation simultanée

Les thèmes à aborder pour chaque édition du FEFAC seraient arrêtés par le Comité de Pilotage, sur proposition du Secrétariat Exécutif et en concertation avec les différentes parties prenantes.

Les travaux pourraient porter sur des thématiques variées telles que :

- l'intégration et le développement des marchés financiers ;
- la digitalisation des moyens de paiements et l'interopérabilité régionale ;
- la mobilisation de l'épargne domestique et le financement du développement ;
- la stabilité financière et la gestion des risques macro-prudentiels ;
- les fintech, l'intelligence artificielle et la cybersécurité ;
- le rôle des banques centrales dans les nouvelles architectures financières africaines et mondiales.



VII. FINANCEMENT DU FEFAC



Au regard de l'ambition stratégique du FEFAC qui vise l'amélioration de l'attractivité de la sous-région, la mise en cohérence des politiques publiques, le renforcement de l'intégration régionale et la consolidation de la souveraineté économique de la CEMAC, la définition d'un cadre de financement structuré, pérenne et équilibré constitue un impératif majeur. À cet égard, il apparaît nécessaire de privilégier une approche fondée sur la diversification des sources de financement, combinant contributions institutionnelles, mécanismes de partenariat et dispositifs de sponsoring, tout en veillant strictement à la préservation du caractère public, non lucratif et communautaire de l'initiative.

A cet effet, dans une perspective de bonne gouvernance et de transparence financière, il convient d'opérer une distinction claire entre, d'une part, le budget de fonctionnement des organes de gouvernance du FEFAC et, d'autre part, les fonds qui seraient consacrés à l'organisation matérielle du forum.

a) Modalités de financement du fonctionnement des organes de gouvernance

Les dépenses liées au fonctionnement des organes de gouvernance du FEFAC, comprendraient notamment les indemnités de participation aux réunions du Comité de Pilotage, les primes diverses qui pourraient être versées aux membres du Secrétariat Exécutif et des Comités spécialisés, ainsi que les frais pour les missions qu'ils pourraient devoir effectués. Ces charges seraient exclusivement supportées par les Institutions communautaires.

C'est dans cette optique qu'il est proposé de mobiliser des contributions auprès de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF et du GABAC, selon une clé de répartition reposant sur un double mécanisme :

- une **part forfaitaire** dont le montant serait fixé d'accord parties ;
- une **part proportionnelle** aux ressources budgétaires de chaque institution qui ne serait toutefois appelée qu'en cas de besoin dûment justifié.

b) Modalités de financement de l'organisation du forum

L'analyse des modalités de financement du Forum Economique Mondial organisé annuellement à Davos (Suisse) permet de relever qu'à l'inverse de ce dernier qui a un caractère essentiellement marchand conduisant au versement de frais d'adhésion, de frais de participation et par la signature de conventions de partenariat stratégiques de montants très élevés (estimés à plusieurs centaines de millions de dollars par an), la vocation publique du FEFAC proscrit l'adoption de modalités de financement identiques.

• **Contributions du pays hôte du Forum et des Institutions communautaires**

Pour tenir compte des spécificités du FEFAC, il est néanmoins envisagé de solliciter la contribution du pays hôte du Forum, sous forme de subventions financières et/ou d'apports en nature, notamment la mise à disposition d'infrastructures (salles et espaces pour la tenue du Forum), la prise en charge logistique des participants (hébergement de certains invites, mise à disposition de moyens de transport) et la facilitation des formalités administratives.

• **Contributions attendues des autres parties prenantes**

La participation des institutions communautaires et des administrations publiques des États membres de la CEMAC serait assurée à titre gratuit.

En revanche, des frais d'inscription différenciés seraient appliqués aux autres catégories de participants :

- les établissements de crédit, de microfinance et de paiement, les investisseurs, les professions réglementées et les partenaires internationaux ;
- les *fintechs* les exposants, les centres de recherche, les *think tanks*, etc.

Les mécanismes complémentaires de financement suivants pourraient aussi être mobilisés auprès de ces parties prenantes :

- le sponsoring institutionnel ;
- la cofinancement d'activités thématiques et ;
- la prise en charge directe de certains segments du programme par des organisations professionnelles.

De telles contributions seront toutefois strictement encadrées afin de prévenir toute influence induite des sponsors sur le contenu des travaux et garantir l'indépendance nécessaire à la préservation de l'intérêt général et de leur conformité avec les exigences réglementaires et légales qui leur sont applicables.





VIII. RETOMBÉES ATTENDUES DU FORUM



Aux **plans politiques et sociaux**, la mise en œuvre du FEAC contribuerait à :

- renforcer la gouvernance régionale et la souveraineté économique communautaire ;
- faire la promotion économique de la sous-région de façon comparable aux grands forums économiques internationaux ;
- améliorer la compréhension partagée des enjeux du développement par l'ensemble des parties prenantes ;
- consolider la coordination entre tous les acteurs du développement, en leur adressant un message unique et cohérent ;
- renforcer la coordination des politiques économiques nationales et communautaires pour plus de cohérence dans l'action communautaire et améliorer la crédibilité de la CEMAC dans les négociations économiques et financières internationales ;
- et formuler des recommandations stratégiques concertées et réalistes visant à faciliter la mise en œuvre des réformes communautaires.

Sur les **plans économiques et financiers**, elle permettrait :

- de générer des externalités économiques et financières significatives pour le pays hôte de l'événement et ;
- de réduire significativement les coûts liés à l'organisation d'événements distincts par chaque Institution ;
- intensifier les échanges sur la modernisation des systèmes de paiement, l'intégration financière, la stabilité macro-prudentielle, la digitalisation financière, les fintechs et les implications, pour la CEMAC, de la Nouvelle Architecture Financière Africaine pour le Développement (NAFAD), en cours de définition ;

- d'accentuer les efforts de promotion du marché financier sous régional, notamment pour une plus grande mobilisation de l'épargne domestique et l'amélioration de la visibilité des instruments financiers régionaux auprès des investisseurs internationaux ;

De façon plus générale, pour tous les autres participants, le FEFAC deviendrait le catalyseur du renforcement de l'écosystème économique et financier et permettrait :

- de mieux coordonner le déploiement des nouvelles exigences réglementaires par une approche plus concertée et holistique de besoins des acteurs économiques sous régionaux ;
- d'accroître la visibilité et disposer d'un cadre formel de développement des affaires à travers l'accès à un espace de dialogue direct concomitant avec les régulateurs, les autorités publiques et les investisseurs internationaux ;
- d'améliorer le climat des affaires et le développement de nouveaux produits financiers adaptés aux besoins régionaux. Les rencontres interentreprises (B2B) pourraient aussi générer des opportunités commerciales et des partenariats stratégiques ;
- de promouvoir l'innovation technologique, la digitalisation financière, l'intelligence artificielle et la cyber-sécurité comme moyens de développer les fintechs, start-ups technologiques et laboratoires de génie logiciel en Zone CEMAC ;
- d'améliorer la perception de la CEMAC comme destination privilégiée d'investissement, en offrant aux investisseurs privés nationaux et aux entreprises multinationales une opportunité stratégique unique d'accès à un marché régional intégré et de conclusion de contrats de partenariats entre entreprises locales et investisseurs internationaux et ;
- d'encourager les universités, centres de recherche et think tanks à une production intellectuelle et d'influence stratégique accrue, grâce à leur implication dans les panels techniques, les études prospectives et les travaux de réflexion visant à renforcer la qualité analytique des politiques régionales, ce qui pourrait aussi contribuer à l'émergence d'une pensée économique et financière spécifiquement adaptée aux réalités de la CEMAC.

Les autres résultats attendus du FEFAC et leurs indicateurs de succès se résument ainsi qu'il suit :

Résultat attendu	Indicateur de succès
Rationalisation des rencontres	Participation au FEFAC de toutes les institutions de la CEMAC concernées
Cohérence des politiques	Nombre de recommandations adoptées
Visibilité internationale	Participation et couverture du FEFAC par des médias internationaux (articles, mentions)
Participation	Plus de 1 000 participants
Inclusion financière	Nombre de projets innovants présentés
Attractivité	Investissements annoncés par des partenaires extérieurs et contrats de partenariats conclus avec les entreprises privées locales





IX. MÉCANISMES DE SUIVI DES RÉOLUTIONS DU FEFAC



Les actes du FEFAC sont constitués de ses résolutions et des documents élaborés par ses instances dirigeantes et les parties prenantes lors des sessions (rapports, études, documents de recherche, vidéos, etc.). Ils se concentrent sur la coopération public-privé, le développement durable, l'attraction des investissements, l'innovation financière et technologique. Ces actes sont consignés dans les publications du FEFAC (Site Internet, Bulletin semestriel, Rapport Annuel, notes d'information, notes d'études, etc.).

Au regard de ses retombées potentielles, le FEFAC étant essentiellement un cadre de réflexion, d'échanges et de concertation, il serait dommageable que ses actes restent sans effet.

Dans cet ordre d'idée, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Exécutif se trouveraient au cœur du dispositif de suivi permanent des résolutions adoptées. Le Secrétariat Exécutif serait ainsi chargé d'élaborer une feuille de route opérationnelle des actions à mener et d'identifier les entités qui en seraient responsables. Il lui incombera alors d'effectuer le suivi de leur mise en œuvre et de présenter le rapport y afférent à chaque session du Comité de Pilotage exposant le degré d'implémentation des réformes adoptées.

Pour aboutir à des résultats concrets, il conviendra d'associer étroitement les Institutions régionales et les différentes parties prenantes dans l'élaboration des recommandations pertinentes et réalisables, qui tiennent compte des priorités et des contraintes propres à chacune d'entre elles. L'organisation régulière des rencontres regroupant toutes les entités impliquées pour dresser un état des lieux ou impulser davantage la mise en œuvre des recommandations pourrait contribuer à une telle dynamique.

En outre, les différents acteurs concernés pourraient valablement être invités à présenter directement au Comité de Pilotage l'état de mise en œuvre des mesures qui relèvent de la compétence de leurs entités respectives.



X. FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FEFAC

En vue de l'adoption formelle du FEFAC par les dirigeants des Institutions communautaires, des échanges ont d'ores et déjà été engagés pour évaluer le degré d'adhésion des différentes parties prenantes, tenant compte de la dimension interinstitutionnelle et des implications organisationnelles et financières de l'initiative.

Dans cette optique, un questionnaire institutionnel accessible en ligne, sur Internet (<https://forms.office.com/r/WUyDUxFERE?origin=lprLink>) a été élaboré. Il est destiné à apprécier :

- l'intérêt stratégique accordé à la création et à la mise en œuvre du FEFAC ;
- la disposition à participer activement à la conception et à la mise en œuvre de cette initiative ;
- les attentes et orientations prioritaires quant aux objectifs et au format que pourrait prendre le Forum Economique et Financier de l'Afrique Centrale ;
- ainsi que les formes éventuelles de contribution institutionnelle, technique ou financière que l'institution que vous dirigez pourrait y accorder.

Les réponses formulées dans le cadre de ce questionnaire permettront d'élaborer un rapport circonstancié à présenter aux Autorités compétentes de la CEMAC en juillet 2026, de sorte à leur permettre de se prononcer sur l'orientation stratégique définitive à donner à cette initiative.

Eu égard au rôle pivot qui est le sien, la Banque Centrale serait alors chargée de l'enregistrement institutionnel du FEFAC, de l'organisation des premières réunions du Comité de Pilotage devant statuer sur la désignation du pays hôte de la première édition du FEFAC et de la mise en place des organes de gouvernance selon la structure approuvée par les instances compétentes.

Dans cette dynamique, le Secrétariat Exécutif se chargerait de :

- la mise en place de sa structure organisationnelle intégrant d'éventuels Comités techniques spécialisés et l'adoption de procédures incluant la définition des règles de passation des marchés et de gestion budgétaire ;
- l'élaboration de son plan de travail : création d'une plateforme d'échanges interinstitutionnelle, définition des règles de reporting, élaboration de questionnaires destinés à chaque partie prenante identifiée, etc.
- la réalisation d'une étude comparative (benchmark) auprès d'entités ayant organisé de tels forums et de celles disposant d'une expérience reconnue dans l'organisation d'événements similaires en Afrique et ;
- l'élaboration du programme-cadre du FEFAC avec une ébauche de catégorisation des échanges lors de l'événement, de la liste des invitations, des termes de référence pour la sélection du (ou des) prestataire (s) événementiel (s) et du budget de l'événement pour l'exercice 2027, d'une charte encadrant la modération des échanges et les prises de parole, etc.

En définitive, la création d'un cadre régional de concertation structuré représente bien plus qu'une réforme organisationnelle. C'est un signal fort adressé à la communauté internationale sur la détermination de la CEMAC à écrire collectivement son propre destin économique et financier.

Le FEFAC constitue donc une opportunité stratégique majeure. En fédérant les initiatives existantes au sein d'un rendez-vous annuel de référence, la Sous-région disposerait d'un instrument puissant pour renforcer la cohérence de ses politiques économiques et financières, améliorer sa visibilité internationale et accélérer son intégration et sa transformation économiques, grâce à un dialogue direct et structuré entre régulateurs, investisseurs et décideurs.

Au-delà d'un simple événement, le FEFAC est appelé à devenir un levier structurant de la transformation du système financier et économique régional, en consolidant le rôle des Institutions communautaires comme acteurs centraux et incontournables de la gouvernance en Afrique centrale.



ANNEXES

ANNEXES 1 : CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU FORUM ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE (FEFAC)

Calendrier prévisionnel d'activités

Calendrier prévisionnel d'activités



ANNEXES 2 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE L'INTERET DES INSTITUTIONS DE LA CEMAC POUR LE FORUM ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE

Ce questionnaire est élaboré dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place du Forum Économique et Financier de l'Afrique Centrale (FEFAC), initiative portée par la BEAC visant à structurer un cadre permanent de concertation des acteurs économiques et financiers de la CEMAC. Les réponses permettront d'alimenter une note stratégique à adresser aux instances décisionnelles communautaires.

*Il est accessible en version électronique à l'adresse suivante :
<https://forms.cloud.microsoft/r/uvL4JISXU0?origin=IprLink>*

I. Identification de l'Institution répondante

1. Nom de l'Institution :

2. Secteur d'activité de l'Institution :

3. Quel est l'effectif total de votre Institution (dirigeants inclus) ?

- Moins de 50 personnes
- Entre 50 et 200 personnes
- Entre 200 et 500 personnes
- Plus de 500 personnes

II. Intérêt stratégique pour la création de le FEFAC

4. Estimez-vous que la création d'un cadre régional unique de concertation constitue une initiative pertinente pour la CEMAC ?

- Très pertinente
- Pertinente
- Non prioritaire
- Autre (à préciser)

5. Dans quelle mesure le FEFAC pourrait-il contribuer à renforcer les missions de votre institution ?

- Fortement
- Modérément
- Faiblement
- Sans impact

6. Quels sont les objectifs qui correspondent le mieux aux priorités stratégiques de votre institution ?

- Renforcement de la coordination régionale
- Intégration financière sous-régionale
- Stabilité financière et gestion des risques
- Développement des marchés financiers
- Modernisation des infrastructures financières
- Réseautage et dialogue avec les partenaires internationaux
- Formation
- Autres sujets (à préciser)

7. Considérez-vous que le FEFAC pourrait devenir une plateforme de référence pour la gouvernance économique et financière en Zone CEMAC ?

- Oui
- Non
- Autre

Observations : _____

III. Gouvernance et organisation institutionnelle

8. Quel modèle de gouvernance vous semble le plus approprié pour la gestion du FEFAC ?

- Structure autonome adossée à la CEMAC
- Présidence conjointe du Comité Ministériel et du Conseil des Ministres
- Comité de pilotage interinstitutionnel placé sous leadership de la BEAC
- Autre (à préciser)

9. Accepteriez-vous de participer à un groupe de travail thématique ?

- Oui
- Non
- À examiner

10. Votre institution souhaiterait-elle être associée à :

- La définition des thématiques
- L'élaboration du programme d'activités du Forum
- La modération des échanges pendant le Forum
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations finales

IV. Disposition institutionnelle à participer au Forum

11. Niveau de représentation envisagé :

- Membres de l'organe délibérant
- Premiers dirigeants
- Responsables opérationnels
- Experts techniques
- Participation mixte
- Autre (à préciser)

12. Seriez-vous disposés à contribuer activement au Forum ?

- Oui
- Non

13. Si oui, quelles formes pourraient prendre votre contribution ?

- Intervention en session plénière
- Co-organisation de panels thématiques
- Animation d'ateliers techniques
- Contribution aux documents techniques
- Appui méthodologique

V. Attentes concrètes vis-à-vis de le FEAC

14. Quels sont les trois principaux défis auxquels votre structure est confrontée actuellement ?

- Transition numérique
- Financement bancaire
- Infrastructure financière
- Intelligence artificielle

Autres

15. Quelle serait votre principale motivation pour participer au Forum ?

- Réseautage
- Veille stratégique
- Formation
- Autres (à préciser)

16. Quels résultats institutionnels attendez-vous prioritairement ?

- Production de recommandations stratégiques régionales
- Renforcement de la cohérence des politiques communautaires
- Meilleure visibilité internationale de la CEMAC
- Mobilisation accrue des partenaires financiers
- Accès à des réseaux internationaux

17. Quelles retombées spécifiques seraient déterminantes pour votre institution ?

- Influence sur les orientations stratégiques régionales
- Renforcement du rôle institutionnel
- Coopération interinstitutionnelle accrue
- Conclusion de partenariats avec des entreprises locales
- Conclusion de partenariats avec des investisseurs internationaux

18. Quelles devraient être, selon vous, les thématiques prioritaires du Forum ?

- Politique monétaire et sa transmission
- Supervision bancaire et stabilité financière
- Marché financier régional
- Digitalisation et Fintech
- Mobilisation des ressources pour le financement du développement
- Cyber-sécurité financière
- Autres (à préciser)

VI. Format et organisation pratique

19. Format d'organisation de l'événement :

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride

20. Quel type d'activité valorisez-vous le plus ?

- Conférences plénières
- Ateliers pratiques
- Echanges interinstitutionnels (B2B)
- Débats
- Autres (à préciser)

21. Durée idéale de la conférence :

- Deux jours
- Trois jours
- Cinq jours
- Autre (à préciser)

22. Fréquence :

- Annuelle
- Biennale
- Autre (à préciser)

VII. Conditions de succès et réserves éventuelles

23. Quels sont les facteurs conditionneraient votre engagement institutionnel ?

24. Quels risques ou contraintes éventuelles identifiez-vous dans la mise en œuvre de le FEFAC ?

25. Quelles recommandations formuleriez-vous pour améliorer le dispositif proposé :

VIII. Disposition à contribuer au financement et à l'organisation

26. Que est le montant des frais d'inscription que vous seriez prêts à payer pour participer au FEFAC ?

- Moins d'un million de francs CFA
- Entre 1 millions et 2 millions de francs CFA
- Entre 2 millions et 5 millions de francs CFA
- Plus de 5 millions de francs CFA

27. En complément de ces frais d'inscription, seriez-vous disposés à soutenir davantage le FEFAC ?

- Oui
- Non

28. Quelle forme pourrait prendre votre contribution additionnelle ?

- Contribution budgétaire directe
- Co-financement d'activités spécifiques
- Prise en charge de panels / ateliers
- Appui logistique ou technique
- Mise à disposition d'expertise

29. Dans quelle fourchette évalueriez-vous cette contribution additionnelle ?

- Moins de 5 millions de francs CFA
- Entre 5 millions et 10 millions de francs CFA
- Entre 10 millions et 20 millions de francs CFA
- Plus de 20 millions de francs CFA

30. Quelle serait la périodicité votre contribution au financement du FEFAC ?

- Mensuelle
- Trimestrielle
- Semestrielle
- Annuelle
- Autre (à préciser)

31. Niveau de validation interne :

- Organe délibérant
- Premiers dirigeants (Président, Secrétaire Général, Directeur Général)
- Direction opérationnelle

32. Nom et Fonction du Responsable ayant validé les réponses :



FORUM ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
— DE L'AFRIQUE CENTRALE —

NOUVELLE GAMME DE PIÈCES DE MONNAIE

TYPE 2024

Modernes Pratiques Adaptées

VISUELS, DENOMINATIONS ET THEMATIQUES



500 FCFA

L'Education illustrée par la gravure d'un jeune effectuant des recherches à l'aide d'une tablette numérique



200 FCFA

La Place de la Femme dans la société illustrée par la gravure d'une femme effectuant des analyses médicales à l'aide d'un microscope



100 FCFA

La Protection de la faune illustrée par la gravure d'animaux protégés dans une savane



50 FCFA

La Protection de la flore illustrée par la gravure d'une flore luxuriante



25 FCFA

L'Agriculture moderne illustrée par la gravure d'un agriculteur labourant la terre à l'aide d'un tracteur



10 FCFA

L'Intégration sous-régionale illustrée par la gravure de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



5 FCFA

L'Intégration sous-régionale illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



2 FCFA

L'Intégration sous-régionale illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



1 FCFA

L'Intégration sous-régionale illustrée par la gravure, au centre, de l'immeuble siège de la BEAC incrusté dans la carte de la CEMAC



Chaque pièce est constituée d'un Revers où figure la valeur faciale, les élan de Derby, le millésime 2024 ainsi que les mentions « BANCO DE LOS ESTADOS DE AFRICA CENTRAL » et « BANK OF CENTRAL AFRICAN STATES » et d'une Face où figurent, selon une thématique propre à chaque pièce, une iconographie centrale principale, la valeur faciale en petits caractères ainsi que les mentions « BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE » et « بنك دول وسط أفريقيا »

Mise en circulation le 02 avril 2025

Adoptez-les et faites-en bon usage !

www.beac.int